



Délai de réalisation d'une vente de véhicule

Par **Grezi69**, le **21/01/2016** à **11:14**

Bonjour,

Je pense faire signer un compromis de vente pour ma voiture(avec des Arrhes), cependant l'acheteur m'a indiqué que n'ayant pas encore vendu la sienne, il souhaitait un délai. Je suis d'accord pour laisser un délai mais je pensais le limiter à 15 jours sur le compromis. Ma question, c'est comment me libérer de cette transaction si au bout de 15 jours o 3 semaines, il n'est toujours pas en mesure d'acheter mon véhicule ?

Merci de votre réponse.